

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE

COMMUNAUTE DE COMMUNES BRIOUDE SUD AUVERGNE

Procès-verbal du Conseil Communautaire du 30 mars 2021

L'an Deux Mille Vingt et Un, le trente mars à dix-huit heures, le Conseil Communautaire légalement convoqué le vingt-deux mars, s'est réuni en Mairie de Brioude, à huis clos, sous la présidence de Jean-Luc VACHELARD, Président.

ETAIENT PRESENTS :

AGNAT	Christian PASSEMARD	COHADE	Philippe FAIDIT
AUTRAC	Christophe BEDROSSIAN		David CUSSAC
BEAUMONT	Estelle VICARD	ESPALEM	Nathalie AVININ
BLESLE	Pascal GIBELIN	FONTANNES	René MARCHAUD
	Thierry VERDIER		Yves JOUVE
BOURNONCLE-SAINT-PIERRE	Marie-Christine EGLY	FRUGIERES-LE-PIN	Maurice LAURENT
	Gérard LOUIS	GRENIER-MONTGON	Jacques FILIOL
BRIOUDE	Jean-Luc VACHELARD	JAVAUGUES	Bernard BEAUDON
	Aline BONNET	LAMOTHE	Alain JARLIER
	Cyrille SARRIAS		Alain MATHIEU
	Marie-Christine EYRAUD	LAVAUDIEU	Monique VIDAL
	Maurice ROCHE	LEOTOING	Cécile TARDY
	Gilles DA COSTA	LORLANGES	Didier SOULIER
	Anne GUINCHARD	LUBILHAC	Sébastien ANDRE
		PAULHAC	
	Frank MERLE		
	Annie SIBEYRE	SAINT-BEAUZIRE	Alain MARCHAUD
	Nadine CRAVINHO	ST-ETIENNE-SUR-BLESLE	Alain MIRAND
		SAINT-GERON	Brigitte SOUCHON
	Juliette TILLIARD-BLONDEL	SAINT-ILPIZE	Martine DEFAY
	Alexis JUILLARD	ST-JUST-PRES-BRIOUDE	Jérôme JOUSSOUY
	Marie-Christine DEGUI	ST-LAURENT-CHABREUGES	Gaston FARGET
CHANIAT	André POITRASSON	TORSIAC	André HALFON
		VIEILLE-BRIOUDE	Roland CHAREYRON
			Valérie GAUZY

POUVOIRS : Jean-Philippe VIGIER donne pouvoir à Nadine CRAVINHO, Elisabeth STOQUE donne pouvoir à Maurice ROCHE, Laurent PHILIPPON donne pouvoir à Marie-Christine EGLY

ETAIENT ABSENTS OU EXCUSES : Jacky JOURDE

ASSISTAIENT EGALEMENT : Sophie COURTINE, Sébastien CHATEAU, Guillaume TRONCHERE, Ingrid MOULIERES

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Aline BONNET

Suite aux restrictions liées au couvre-feu à partir de 18h00, la séance se déroule à huis clos. Décision prise à l'unanimité des délégués communautaires présents.

Est arrivé en cours de séance : Laurent PHILIPPON



Accueil par Jean-Luc VACHELARD des membres du conseil.

Vote du PV de la séance du 2 mars 2021 à l'unanimité.

Délégation du Bureau- Séance du 02.03.2021

↳ Le Bureau a décidé du renouvellement des conventions de mises à disposition de locaux dans les mêmes conditions que précédemment pour les associations suivantes

- Locaux à Fontannes au bénéfice de l'association Brin de Ficelle
- Locaux à Lorlanges au bénéfice de l'association Brin de Ficelle
- Locaux à Brioude au bénéfice de l'association Léo Lagrange
- Locaux à Brioude au bénéfice de la ludothèque associative Prête-Moi Ton Jouet

- ✎ Le Bureau a autorisé le Président à signer une convention avec le CHB pour la prise en charge du Salaire de Mathilde DECHANCE
- ✎ Le Bureau a autorisé le Président à signer avec les Elus titulaires du Conseil une convention de mise à disposition de matériel informatique (tablette numérique)

1. COMPETENCE MOBILITÉ

En France, la majorité des territoires situés en dehors des agglomérations ne sont actuellement pas couverts par une autorité organisatrice de la mobilité (AOM), rendant plus difficile le déploiement de solutions de mobilité alternatives à l'usage individualisé de la voiture.

La Loi n°2019-1428 dite d'orientation des mobilités (LOM) du 24 décembre 2019 rend obligatoire, sur l'intégralité du territoire national, l'exercice de la compétence mobilité par une AOM.

Le rôle d'une AOM est d'organiser les services de transports publics (service régulier/service à la demande/service de transport scolaire), d'organiser et de contribuer au développement des modes alternatifs (mobilités actives/mobilités partagées /mobilités solidaires), d'assurer la planification, le suivi et l'évaluation de la politique mobilité, d'animer localement la politique de mobilité en associant les acteurs du territoire et de contribuer aux objectifs de lutte contre le changement climatique et la lutte contre l'étalement urbain. La compétence n'est pas sécable.

La Loi LOM prévoit deux cas de figures pour la prise de compétence mobilité. Les communautés de communes deviennent AOM sur transfert de la compétence par leurs communes membres. Les intercommunalités ont jusqu'au 31 mars 2021 pour délibérer et se prononcer sur la prise de compétence qui sera effective (suite au transfert de la compétence par leurs communes membres) au 1er juillet 2021.

Si aucune décision n'est prise ou si la communauté de communes ne délibère pas favorablement pour prendre la compétence d'AOM, la région deviendra, par substitution, automatiquement AOM au niveau local dès le 1er juillet 2021.

Dans ce scénario, les communes qui disposent de services de mobilités pourront continuer à les exercer après en avoir informé la Région. Les communautés de communes pourront reprendre la compétence en cas de fusion ou si elles choisissent de transférer la compétence à un Pôle d'équilibre territorial et rural ou un Syndicat mixte. Dans tous les cas, la Région reste AOM « régionale ».

La Loi LOM renforce le couple intercommunalité-Région avec la mise en place d'un schéma de gouvernance permettant l'exercice de la compétence par l'une ou l'autre collectivité.

La Région organise, en qualité de chef de file, les modalités de l'action commune des AOM, sur la base d'une cartographie des bassins de mobilité et un contrat opérationnel de mobilité, conclu pour une durée librement fixée entre tous les acteurs intéressés (entreprises, usagers, élus locaux, gestionnaires de gares et de pôles d'échanges) est élaboré à l'échelle du bassin.

La Région Auvergne-Rhône-Alpes propose aux communautés de communes de son territoire d'assumer l'exercice de la compétence mobilité afin d'éviter le risque de morcellement de l'offre, de faire des économies d'échelle, de mutualiser l'ingénierie et de ne pas créer un nouvel impôt. En effet, l'EPCI compétent pourrait pour financer sa politique mobilité, sous condition de création d'un service de transport régulier, mettre en place le versement mobilité pour les entreprises de 11 salariés et plus ; imposition que ne prélèverait pas la Région.

La Région propose ainsi aux communautés de communes un partenariat personnalisé afin que les EPCI puissent organiser et mettre en œuvre leur politique de mobilité locale par convention avec un financement régional. Celle-ci serait alors formalisée avant l'été 2021 pour une durée de 6 ans. La convention coconstruite fixerait les modalités d'exercice de la mobilité locale et le financement régional.

Christophe BEDROSSIAN regrette que le diaporama n'ait pas été envoyé avant. Il indique ensuite qu'il a assisté à une réunion avec Mme la sous-préfète où il a été dit que cette compétence serait sécable et qu'il ne serait pas obligatoire de créer ce nouvel impôt. Jean-Luc VACHELARD répond par l'affirmative mais il dit que cette prise de compétence est assez lourde, qu'il vaut mieux attendre pour le moment afin de prendre davantage de temps pour y réfléchir. Concernant le nouvel impôt, il explique que si l'EPCI prend la compétence sans lever l'impôt, il faudra bien la financer sur le budget existant, au détriment d'autres projets.

Marie-Christine DEGUI ne comprend pas pourquoi ça fait peur de prendre cette compétence si on précise bien ce qui est sécable. Pour elle, le fait de ne pas prendre cette compétence, c'est la laisser à la Région qu'elle nous rend sous la forme de convention pour continuer à gérer ce que l'EPCI fait actuellement. Jean-Luc VACHELARD explique que les communautés de communes les plus petites n'ont pas les moyens de tout prendre en charge. La Région propose de les aider sur cette compétence ce qui permettra de les soutenir en maintenant ce qui est lourd par la Région et de laisser travailler les communautés de communes sur ce qui dépend de la mobilité douce. En conséquence de quoi il sera possible d'émarger à des aides régionales pour ces types de mobilité. Pascal GIBELIN confirme que les EPCI de la strate de Brioude Sud Auvergne n'ont pas pris la compétence à ce jour. Pour lui, il manque de recul pour avancer dans ce domaine. Juliette TILLIARD-BLONDEL estime que la mobilité est un sacré enjeu ces dernières années avec notamment la crise des « gilets jaunes » et la difficulté pour accéder à l'emploi notamment pour les jeunes. Elle est étonnée par la question du timing car elle ne comprend pas le revirement de situation puisqu'au mois de novembre la Commission comme l'Exécutif étaient prêts à prendre cette compétence. Pour elle, il y a eu un chantage de la part de la Région qui aurait fait pression sur les communautés de communes pour qu'elles ne prennent pas la compétence. Pour elle, la solution numéro 1 n'a pas été étudiée à fond, même si la commission Développement Durable du 10 novembre avait commencé à l'étudier, car ça demande une

vraie stratégie et du temps. Elle indique que la Région remet son mandat en jeu dans deux mois, ce qui l'interroge sur la question du timing et sur l'engagement future de la Région. Elle pose la question de savoir si les élus ont « le couteau sous la gorge » pour décider aujourd'hui. Elle indique que la Communauté de Communes Brioude Sud Auvergne n'est pas du rural profond (proximité de Clermont, Pôle Métropolitain) et que l'idée d'un syndicat mixte serait intéressante à étudier. Pascal GIBELIN répond qu'en novembre la Région n'avait pas présenté son dispositif régional. C'est arrivé après par courrier puis a été présenté en visio. Concernant la question des élections, qui auraient dû être passée, il n'y pas de clause de revoyure et la convention qui sera prise maintenant engager les élus suivants. Jean-Luc VACHELARD complète en indiquant que l'échéance arrive vite et que le partenariat avec la Région est sans doute la plus sage pour le moment sans présager de ce qui sera décider demain.

Maurice ROCHE signale que si la communauté de communes prend la compétence, l'EPCI ne sera pas aidée et on risque d'exercer la compétence au rabais. Pour lui, il ne faut pas hésiter à laisser la compétence à la Région.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité, moins 4 votes contre (Christophe BEDROSSIAN Marie Christine DEGUI, Alexis JUILLARD, Juliette TILLIARD BLONDEL) et 2 abstentions (Marie Christine EYRAUD, Martine DEFAY)

- NE PREND PAS la compétence mobilité et de fait CONFIE son exercice à la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

- TRAVAILLERA avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes sur l'élaboration d'une convention de coopération

2. AUTORISATION DE RECRUTEMENT D'UN AGENT EN CONTRAT DE PROJET POUR CINQ ANS POUR LE POSTE DE CHEF DE PROJET PETITES VILLES DE DEMAIN

Tout au long du programme Petites villes de demain (PVD), le chef de projet est le chef d'orchestre du projet de revitalisation par le pilotage et l'animation du projet territorial. Il coordonne la conception ou l'actualisation du projet de territoire, définit la programmation et coordonne les actions et opérations de revitalisation dans la/les Petites villes de demain dont il est le chef de projet. Bon communicant, il anime, appuie et conseille les instances décisionnelles communales ou/et intercommunales engagées dans le projet. Il entretient des liens étroits avec les partenaires locaux (dont les représentants des partenaires nationaux), qu'ils soient publics, associatifs ou privés. Il bénéficie d'un réseau du Club Petites villes de demain pour s'inspirer, se former, s'exercer et partager ses expériences.

Les Missions du chef de projet Petites villes de demain sont les suivantes :

- Participer à la conception ou à l'actualisation du projet de territoire et en définir sa programmation :
- Recenser les documents stratégies territoriaux, les études et le(s) projet(s) en cours pour analyser les dynamiques territoriales et opérationnelles et en dégager des enjeux ;
- Stabiliser les intentions politiques et partenariales en faisant valider le projet global de revitalisation, en cohérence avec les documents stratégiques territoriaux ;
- Définir les besoins d'ingénieries (études, expertises, ...) nécessaires dans les thématiques suivantes : rénovation de l'habitat, commerces, services et activités, mobilité, aménagement des espaces publics, patrimoine, culture, tourisme, transition écologique et environnement, numérique.
- Identifier, mobiliser et coordonner les expertises nécessaires en s'appuyant sur les partenaires nationaux et locaux du programme PVD ;
- Concevoir et rédiger l'ensemble des documents destinées à être contractualisés (projet de territoire, programmation, convention-cadre Opération de Revitalisation de Territoire, convention OPAH/OPAH-RU...).
- Mettre en œuvre le programme d'actions opérationnel :
- Impulser et suivre l'avancement opérationnel, technique et financier des opérations en lien avec les référents des partenaires de la Ville de Brioude et des autres communes.
- Coordonner les opérations et veiller à leur faisabilité et articulation au sein du plan d'actions globale ;
- Mettre en œuvre et animer une OPAH/OPAH-RU (suivi et animation des partenariats financiers et opérationnel, élaboration d'une stratégie de concertation et de communication) ou tout autre dispositif ;
- Gérer des marchés publics pour le choix des prestataires ;
- Gérer le budget global du programme (dépenses et recettes), son articulation au plan prévisionnel d'investissement, aux budgets annuels, à l'exécution des marchés, aux demandes de subventions ;
- Assurer le suivi et l'évaluation du projet de territoire et des opérations.
- Organiser le pilotage et l'animation du programme avec les partenaires :
- Fédérer, associer et informer régulièrement les acteurs privés et publics autour du projet ;
- Intégrer dans la dynamique du projet, les actions de communication, de concertation et de co-construction auprès des habitants/ usagers et partenaires locaux.
- Contribuer à la mise en réseau nationale et locale :
- Participer aux rencontres et échanges ;
- Contribuer à la capitalisation des expériences et à l'échange de bonnes pratiques.
- Coordonner et, le cas échéant, encadrer l'équipe-projet ;
- Concevoir et animer le dispositif de pilotage stratégique et opérationnel propre au projet et s'assurer, auprès des collectivités et des opérateurs, du respect des processus décisionnels courant à l'avancement du projet ;
- Identifier et alerter des difficultés rencontrées au bon niveau de décision et proposer des solutions pour y répondre (choix techniques, budgétaires ou règlementaires, dispositif d'information/de

communication), préparer et organiser les arbitrages et la validation auprès des instances concernées ;

Pascal GIBELIN précise que d'autres dossiers sont en cours avec l'Etat : France Service, CRTE... l'idée de départ était de mutualiser avec les territoires voisins, mais certains sujets nécessitent un recrutement totalement pour la Communauté de Communes Brioude Sud Auvergne, comme l'OPAH ou le projet de territoire. Il convient désormais de travailler sur les actions que le territoire veut réaliser et voir comment il sera possible de les faire entrer dans les différents programmes.

Christophe BEDROSSIAN dit qu'il n'a pas pu participer à la dernière commission des Finances, mais il a envoyé un certain nombre de propositions. Il lui a été répondu qu'une personne serait recrutée pour s'occuper du développement durable. Est-ce un nouveau recrutement ? Pascal Gibelin répond que ce recrutement est indépendant de cette mission.

Estelle VICARD souhaite savoir comment sera établie l'équipe projet et qui sera l'agent qui encadrera l'équipe projet. Pascal GIBELIN répond que l'équipe n'est pas encore constituée.

Philippe FAIDIT demande si ça ne fera pas double emploi avec la manager de centre-ville. Pascal GIBELIN dit que cette possibilité a été étudiée, mais l'Etat impose un nouveau recrutement. C'est indispensable vu tout ce qu'il aura à faire. Alexis JUILLARD demande sur quelle ligne budgétaire ce contrat sera prévu. Il lui est répondu 64 131. Marie-Christine DEGUI demande quel sera le pourcentage de co-financement. Pascal GIBELIN indique 75% par l'Etat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité,
Vu la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique
Vu le Décret N°2020-172 du 27 février 2020 relatif au contrat de projet dans la fonction publique
Vu le Décret n°88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la Loi du 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la FPT,

- AUTORISE le Président à recruter un agent en contrat de projet à temps complet pour exercer les missions de Chef de projet Petite Ville de demain, décrites ci-dessus à compter de la signature de la convention cadre avec l'Etat soit au plus tôt pour le 1er mai 2021 et ce pour une durée de 5 ans à compter de la date du début de contrat.
- DIT que la signature du Contrat ne pourra intervenir avant la signature de la convention cadre avec l'Etat.
- DIT que cet agent serait recruté comme agent de droit public contractuel ou titulaire en détachement de catégorie A sur les grades d'Ingénieur ou d'Attaché, dont l'indice serait déterminé au regard de l'expérience du candidat pour les non titulaires ;
- DIT que les éventuels frais de déplacement occasionnés par le poste seront pris en charge par la collectivité selon le barème applicable aux agents de la Fonction Publique Territoriale.
- DIT que les crédits sont prévus au BP 2021
- AUTORISE le Président à solliciter toutes les subventions possibles pour ce poste.

3. COMPTES DE GESTION 2020 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES BRIOUE SUD AUVERGNE ET DES ETABLISSEMENTS ANNEXES

BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Vice-Président en charge des Finances donne acte au Conseil Communautaire de la présentation faite du compte de gestion 2020 jointe en annexe

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité,

- ADOPTE le compte de gestion 2020 de la CCBSA dont les résultats sont conformes au compte administratif et n'appellent ni observations, ni réserves.

BUDGET ANNEXE ATELIERS RELAIS

Monsieur le Vice-Président en charge des Finances donne acte au Conseil Communautaire de la présentation faite du compte de gestion 2020 jointe en annexe

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité,

- ADOPTE le compte de gestion 2020 dont les résultats sont conformes au compte administratif et n'appellent ni observations, ni réserves.

BUDGET ANNEXE ABATTOIRS PUBLICS

Monsieur le Vice-Président en charge des Finances donne acte au Conseil Communautaire de la présentation faite du compte de gestion 2020 jointe en annexe

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité,

- ADOPTE le compte de gestion 2020 dont les résultats sont conformes au compte administratif et n'appellent ni observations, ni réserves.

BUDGET ANNEXE DU CENTRE AQUALUDIQUE

Monsieur le Vice-Président en charge des Finances donne acte au Conseil Communautaire de la présentation faite du compte de gestion 2020 jointe en annexe.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité,

- ADOPTE le compte de gestion 2020 dont les résultats sont conformes au compte administratif et n'appellent ni observations, ni réserves.

BUDGET ANNEXE CINÉMA LE PARIS

Monsieur le Vice-Président en charge des Finances donne acte au Conseil Communautaire de la présentation faite du compte de gestion 2020 jointe en annexe.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité,

– ADOPTE le compte de gestion 2020 dont les résultats sont conformes au compte administratif et n'appellent ni observations, ni réserves.

4. COMPTES ADMINISTRATIFS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES BRIOUE SUD AUVERGNE - EXERCICE 2020

Monsieur le Vice-Président en charge des Finances donne acte au Conseil Communautaire de la présentation faite du compte de gestion 2020 jointe en annexe et du compte administratif tel qu'il est résumé ci-dessous :

BUDGET PRINCIPAL

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés		830 304,55	13 202,03			817 102,52
OPERATIONS DE L'EXERCICE	11 256 337,91	12 103 771,21	1 940 624,91	675 498,84	13 196 962,82	12 779 270,05
Totaux	11 256 337,91	12 934 075,76	1 953 826,94	675 498,84	13 196 962,82	13 596 372,57
Résultat de clôture		1 677 737,85	1 278 328,10			399 409,75
Restes à réaliser			139 495,00	799 008,00		
Totaux cumulés	11 256 337,91	12 934 075,76	2 093 321,94	1 474 506,84	13 349 659,85	14 408 582,60
Résultat définitif		1 677 737,85	618 815,10			1 058 922,75

Monsieur Jean-Luc VACHELARD, Président de la Communauté de Communes Brioude Sud Auvergne, se retire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité,

– APPROUVE le compte administratif 2020 lequel est résumé ci-dessus.

BUDGET ANNEXE ATELIERS RELAIS

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés		239,46	18 034,50		17 795,04	
OPERATIONS DE L'EXERCICE	4 115,70	6 703,90	4 968,22	18 834,50	9 083,92	25 538,40
Totaux	4 115,70	6 943,36	23 002,72	18 834,50	26 878,96	25 538,40
Résultat de clôture		2 827,66	4 168,22		1 340,56	
Restes à réaliser			0	0		
Totaux cumulés	4 115,70	6 943,36	23 002,72	18 834,50	27 118,42	25 777,86
Résultat définitif		2 827,66	4 168,22		1 340,56	

Monsieur Jean-Luc VACHELARD, Président de la Communauté de Communes Brioude Sud Auvergne se retire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité,

– APPROUVE le compte administratif 2020 lequel est résumé ci-dessus.

BUDGET ANNEXE ABATTOIRS PUBLICS

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés			281 450,88		281 450,88	
OPERATIONS DE L'EXERCICE	143 947,14	255 047,94	435 197,03	305 556,28	579 144,17	560 604,22
Totaux	143 947,14	255 047,94	716 647,91	305 556,28	860 595,05	560 604,22
Résultat de clôture		111 100,80	411 091,63		299 990,83	
Restes à réaliser			143 400	516 000		
Totaux cumules	143 947,14	255 047,94	860 047,91	821 556,28	1 003 995,05	1 076 604,22
Résultat définitif		111 100,80	38 491,63			72 609,17

Monsieur Jean-Luc VACHELARD, Président de la Communauté de Communes Brioude Sud Auvergne se retire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité,

- APPROUVE le compte administratif 2020 lequel est résumé ci-dessus.

BUDGET ANNEXE DU CENTRE AQUALUDIQUE

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés		19841,81	269 693,90		249 852,09	
OPERATIONS DE L'EXERCICE	887 382,30	1 100 983,75	365 544,39	474 953,74	1 252 926,69	1 575 937,49
Totaux	887 382,30	1 120 825,56	635 238,29	474 953,74	1 502 778,78	1 575 937,49
Résultat de clôture		233 443,26	160 284,55			73 158,71
Restes à réaliser			0	0		
Totaux cumules	887 382,30	1 120 825,56	635 238,29	474 953,74	1 522 620,59	1 595 779,30
Résultat définitif		233 443,26	160 284,55			73 158,71

Monsieur Jean-Luc VACHELARD, Président de la Communauté de Communes Brioude Sud Auvergne se retire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité,

- APPROUVE le compte administratif 2020 lequel est résumé ci-dessus.

BUDGET ANNEXE CINÉMA LE PARIS

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	12 713,61			210 747,10		198 033,49
OPERATIONS DE L'EXERCICE	175 114,47	139 908,81	97 820,73	247 823,63	272 935,20	387 732,44
Totaux	187 828,08	139 908,81	97 820,73	458 570,73	272 935,20	585 765,93
Résultat de clôture	47 919,27			360 750,00		312 830,73
Restes à réaliser			127 072	76 000		

Totaux cumulés	187 828,08	139 908,81	224 892,73	534 570,73	412 720,81	674 479,54
Résultat définitif	47 919,27			309 678,00		261 758,73

Monsieur Jean-Luc VACHELARD, Président de la Communauté de Communes Brioude Sud Auvergne se retire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité,

- APPROUVE le compte administratif 2020 lequel est résumé ci-dessus.

5. EXERCICE 2020 AFFECTATION DES RESULTATS

-
- Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2020,
- Statuant sur l'affectation de l'excédent de fonctionnement 2020
- Constatant que le compte administratif de la Communauté de Communes Brioude Sud Auvergne présente un excédent de fonctionnement de clôture de 1 677 737.85.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité,

- AFFECTE le résultat comme suit :

POUR MEMOIRE PREVU BP 2020	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT (c/023)	1 150 569.98
	AFFECTATION A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	
	● Exécution du virement à la section d'investissement (compte 1068)	618 815.10
	Déficit reporté (001)	1 278 328.10
	Résultat reporté (001)	
	● Affectation complémentaire à la section d'investissement en réserve (compte 1068)	
	AFFECTATION A LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	
	● Affectation à l'excédent de fonctionnement reporté (report à nouveau créditeur) (ligne 002)	1 058 922,75

-
- **BUDGET ANNEXE ATELIERS RELAIS**
- Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2020,
- Statuant sur l'affectation de l'excédent de fonctionnement 2020
- Constatant que le compte administratif « Ateliers Relais » présente un excédent de fonctionnement de clôture de 2 827.66€

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité,

- AFFECTE le résultat comme suit :

POUR MEMOIRE PREVU BP 2020	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT (c/023)	4 168.22
	AFFECTATION A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	
	● Exécution du virement à la section d'investissement (compte 1068)	2 827.66
	Déficit reporté (001)	4 168.22
	Résultat reporté (001)	
	● Affectation complémentaire à la section d'investissement en réserve (compte 1068)	
	AFFECTATION A LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	
	● Affectation à l'excédent de fonctionnement reporté (report à nouveau créditeur) (ligne 002)	

BUDGET ANNEXE ABATTOIRS PUBLICS

- Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2020
- Statuant sur l'affectation de l'excédent de fonctionnement 2020
- Constatant que le compte administratif « Abattoirs Publics » présente un excédent de fonctionnement de clôture de 111 100.80€

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité,
AFFECTE le résultat comme suit :

POUR MEMOIRE PREVU BP 2020	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT (c/023)	61 284.49
	AFFECTATION A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	
	● Exécution du virement à la section d'investissement (compte 1068)	111 100.80
	Déficit reporté (001)	411 091.63
	Résultat reporté (001)	
	● Affectation complémentaire à la section d'investissement en réserve (compte 1068)	
	AFFECTATION A LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	
	● Affectation à l'excédent de fonctionnement reporté (report à nouveau créateur) (ligne 002)	

BUDGET ANNEXE DU CENTRE AQUALUDIQUE

- Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2020
- Statuant sur l'affectation de l'excédent de fonctionnement 2020
- Constatant que le compte administratif « Centre Aqualudique » présente un excédent de fonctionnement de clôture de 233 443.26€

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité,
AFFECTE le résultat comme suit :

POUR MEMOIRE PREVU BP 2020	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT (c/023)	208 631.66
	AFFECTATION A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	
	● Exécution du virement à la section d'investissement (compte 1068)	160 284.55
	Déficit reporté (001)	160 284.55
	Résultat reporté (001)	
	● Affectation complémentaire à la section d'investissement en réserve (compte 1068)	
	AFFECTATION A LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	
	● Affectation à l'excédent de fonctionnement reporté (report à nouveau créateur) (ligne 002)	73 158,71

6. FISCALITE 2021

Monsieur le Vice-Président en charge des Finances rappelle que suite à la réforme fiscale et à la suppression de la Taxe Professionnelle, la Communauté de Communes de Brioude Sud Auvergne perçoit désormais la part départementale de la Taxe d'Habitation, la Taxe Foncière sur le Non Bâti et la Contribution Economique Territoriale.

Compte tenu de la réforme fiscale en cours, les taux 2020 sont maintenus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité moins une abstention (André POITRASSON RIVIERE),

- VOTE un taux de TFNB 2021 de 4,13%
- VOTE un taux de FB 2021 de 2.96%
- VOTE un taux de CFE 2021 de 28,85%

7. TEOM - FIXATION DU TAUX 2021

Monsieur le Vice-Président en charge des Finances rappelle que les communes et leurs groupements compétents pour instituer et percevoir une taxe d'enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) doivent voter un taux et non plus un produit attendu de TEOM.

Pascal GIBELIN rappelle que pendant un certain temps il y a eu l'alignement des planètes avec une baisse de la taxe. Mais la situation aujourd'hui est plus compliquée, notamment avec des prix de reprise qui se sont effondrés, l'Etat qui augmente les taxes, le VALTOM a augmenté sa cotisation, et ce malgré une gestion optimisée des services du SICTOM. Pour maintenir le niveau de service, il est nécessaire d'augmenter le taux de TEOM, mais l'objectif est d'augmenter petit à petit plutôt que d'attendre plus longtemps et augmenter le taux de manière plus significative plus tard. Le SICTOM sensibilise davantage sur le compostage afin de diminuer le tonnage des déchets incinérés et sur les consignes de tri qui vont être amenées à changer suite au changement du prestataire de tri collectif.

Christophe BEDROSSIAN demande à ce que la Communauté de Communes Brioude Sud Auvergne soit plus incitative dans ce domaine, malgré la délégation au syndicat, car elle est loin des territoires voisins qui sont plus offensifs, notamment par la mise en place de ressourceries, des ambassadeurs du tri ou de la gestion des fermenticides. Jean-Luc VACHELARD estime qu'il est effectivement nécessaire de travailler dans ce sens, mais c'est déjà le cas avec le SICTOM, notamment au niveau des jeunes et des écoles.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité,

- VOTE un taux unique de TEOM sur l'ensemble des communes de la Communauté de Communes Brioude Sud Auvergne de 11.90% pour l'année 2021.

COMMUNES	BASES 2021 PREVISION	TAUX	PRODUIT VOTE
TEOM			
AGNAT	133 623	11.90	15 901
AUTRAC	50 395	11.90	5 997
BEAUMONT	229 593	11.90	27 322
BLESLE	744 443	11.90	88 589
BOURNONCLE ST-PIERRE	1 061 220	11.90	126 285
BRIOUDE	10 011 251	11.90	1 191 339
CHANIAT	128 199	11.90	15 256
COHADE	980 228	11.90	116 647
ESPALEM	226 027	11.90	26 897
FONTANNES	699 178	11.90	83 202
FRUGIERES LE PIN	147 115	11.90	17 507
GRENIER MONTGON	98 625	11.90	11 736
JAVAUGUES	141 049	11.90	16 785
LAMOTHE	693 822	11.90	82 565
LAVAUDIEU	244 541	11.90	29 100
LEOTOING	201 342	11.90	23 960
LORLANGES	287 547	11.90	34 218
LUBILHAC	81 544	11.90	9 704
PAULHAC	488 861	11.90	58 174
ST-BEAUZIRE	284 072	11.90	33 805
ST ETIENNE SUR BLESLE	57 654	11.90	6 861
ST-GERON	173 090	11.90	20 598
ST ILPIZE	246 105	11.90	29 286
ST-JUST PRES BRIOUDE	335 599	11.90	39 936
ST-LAURENT-CHABREUGES	195 516	11.90	23 266
TORSIAC	54 660	11.90	6 505
VIEILLE BRIOUDE	1 399 979	11.90	166 598
TEOM CCBSA	19 395 278	11.90	2 308 038

8. BUDGETS PRIMITIFS 2021

Monsieur le Vice-Président en charge des Finances présente le budget primitif 2021 lequel s'équilibre :

- En section de Fonctionnement à 13 182 753.84 €
- En section d'Investissement à 3 713 445.66 €

Le budget annexe « Ateliers relais » s'établit à :

- En section de Fonctionnement à 2 140.56 €
- En section d'Investissement à 4 168.22 €

Le budget annexe « Abattoirs Publics » s'établit à :

- En section de fonctionnement à 249 186 €
- En section d'investissement à 1 497 030.94 €

Le Budget annexe "Centre Aqualudique" s'établit à :

- En Section de fonctionnement à 287 080.20 €
 - En section d'investissement à 184 034.55 €
- Le Budget annexe "Cinéma Le Paris" s'établit à :
- En Section de fonctionnement à 231 030.11 €
 - En section d'investissement à 1 320 100 €

Marie-Christine DEGUI demande quelle est la dépense pour les repas à domicile et combien de personnes cela concerne et demande quelle part revient à l'économie locale. Sophie COURTINE lui répond que 107 usagers sont inscrits à ce service, soit 33 à 40 000 repas par an. Jean-Luc VACHELARD dit que le dernier sujet évoqué par Marie-Christine DEGUI a déjà été évoqué et que la CCBSA se penche dessus.

Didier SOULIER fait un point sur le Pôle Petit enfance pour lequel la prochaine étape sera le recrutement d'un Maître d'œuvre. Brigitte SOUCHON explique que la Communauté de Communes Brioude Sud Auvergne travaille sur l'inventaire du petit patrimoine en lien avec les chemins de randonnée et que plusieurs projets touristiques seront travaillés par la commission Tourisme (espace trail, course d'orientation...). Marie Christine EGLY dit que les travaux d'extension sont à l'étude chez le Maître d'œuvre. Roland CHAREYRON fait un point sur la politique santé, notamment sur l'espace du bâtiment Jean-Pradier qui pourrait accueillir une pépinière de médecins, sur le contrat Local de santé avec le recrutement d'un coordonnateur santé qui devrait avancer très rapidement avec un soutien financier qui serait compris entre 30 et 50% selon le type de contrat local qui sera signé. Il indique également que le travail est engagé sur un programme alimentaire territorial, ainsi que sur l'analyse des besoins sociaux (une enquête sera mise en place très rapidement). Pascale GIBELIN évoque la Maison France Service itinérante pour laquelle deux personnes seront recrutées. La prochaine étape est l'achat du véhicule. Laurent PHILIPPON fait un point sur l'avancée des travaux du cinéma. Jean-Luc VACHELARD complète sur la partie relative à l'Aquabulle en indiquant que Bernard BEAUDON a été élu Président du Conseil d'Administration de la Régie et Brigitte SOUCHON vice-présidente. Sophie COURTINE complète en informant l'Assemblée qu'un gros volet sur le commerce est en œuvre avec notamment les aides à l'investissement et aux loyers, notamment pour la gestion de la crise COVID, le programme Habiter Mieux est toujours d'actualité et des travaux sont prévus sur le stand de tir à la halle pour la mise en conformité demandée par l'ARS. Enfin, des travaux sont prévus sur la cour de l'école de Javaugues. Frank MERLE confirme que le Comité d'Attribution des aides se réunit à plusieurs reprises pour permettre des investissements dans les commerces locaux et différentes actions sont en cours du côté de Brioude Événementiel comme les chèque-cadeaux et l'organisation du salon des savoirs faire à l'automne.

Christophe BEDROSSIAN demande si ce budget peut encore bouger car le groupe Brivadois en Commun a fait 12 propositions chiffrées et construites, qu'il ne retrouve pas dans ce budget, notamment concernant le salariat des médecins qui fonctionnerait ailleurs. Sur ce point 70 000€ sont programmés, mais est-ce pour de l'investissement et est-ce que l'EPCI attend le coordonnateur santé en 2022 pour remplir les locaux ? Concernant la pépinière médicale, il évoque l'exemple de la Roche sur Yon qui n'a semble-t-il pas fait ses preuves, contrairement au salariat de médecins qui fonctionne ailleurs. Roland CHAREYRON répond sur ce point en indiquant qu'il faut avoir des médecins et peu importe qu'ils soient salariés ou pas. Les internes de l'hôpital qui ont été rencontrés n'ont pas une vision uniforme de leur avenir. Tous les types de fonctionnement peuvent être envisagés. On a besoin d'avoir plus de recul car les choses ont changé par rapport à avant. Aline BONNET explique qu'il existe déjà des solutions pour financer ce genre de salariat. Les modalités sont inscrites sur le site de l'ARS (ex plan 400 médecins salariés). Le Directeur du Centre Hospitalier est favorable à soutenir ces initiatives avec un lien fort avec les médecins de ville. Le salariat de médecins ne passe pas forcément par les budgets de collectivités territoriales. On n'exclut pas du tout le salariat.

En outre, Christophe BEDROSSIAN estime, via le groupe Brivadois en Commun, par ailleurs qu'il y a deux urgences sanitaires et sociales ciblées : la création d'un CIAS. Est-ce qu'on avance sur ce dossier-là ? Cellule locale « Ecoute psychologique » pour la santé mentale ? Quelles actions concrètes pour 2021 ? Roland CHAREYRON redit que le contrat local de santé y compris mentale sera bientôt lancé et que la cellule d'écoute existe déjà grâce à l'hôpital Ste Marie. Nous avons communiqué à ce sujet auprès des mairies. Quant au CIAS, il répète que sur les 27 communes seuls 3 ou 4 sont intéressées à ce jour. Il ne souhaite pas imposer cette idée à des communes qui n'en n'ont pas le besoin ou l'envie.

Christophe BEDROSSIAN regrette qu'il n'y ait pas de possibilité d'avancer sur ce dernier point car la compétence est séable entre la commune et l'EPCI. Il interroge ensuite sur le sujet des brigades vertes pour l'entretien des chemins alors que les maires auraient besoin de crédits de temps et sur la création de nouveaux chemins de randonnée. Brigitte SOUCHON répond sur ce dernier point et indique que la création de nouveaux chemins sera étudiée en commission thématique, mais ne souhaite pas que la compétence tourisme s'arrête seulement à ces sujets de randonnée (espace trail, par exemple). Le tourisme ne doit-il pas être plus ambitieux au sein de ces budgets car il représente une véritable économie locale ? Quant à l'entretien des chemins, il faudra effectivement y réfléchir, mais peut être que toutes les communes ne sont pas intéressées. Jean-Luc VACHELARD complète et dit que les réflexions avancent en fonction des besoins et des intérêts de chacun. Certaines idées évoquées avancent et d'autres non en fonction de l'avis de tout le monde et de l'intérêt général. Il faut aussi accepter que certaines idées qui sont proposées n'avanceront pas comme il le souhaite.

Christophe BEDROSSIAN estime qu'il a besoin de réponses pour valider un budget. Et quant il est dit que tout ne peut pas se faire rapidement, il contredit cette formule par l'exemple de la culture pour laquelle il réclame une convention culturelle depuis des années alors que les choses n'ont pas avancé. La Culture est très importante et ne comprend pas pourquoi ce sujet n'a pas évolué. Pascal GIBELIN répond sur ce dernier point en indiquant que la Communauté de Communes Brioude Sud Auvergne n'a pas la compétence à ce jour et que sans la prise de compétence, la convention culturelle n'est pas possible avec le Département. Par ailleurs, il indique qu'il n'y a pas eu tant de conventions signées à ce jour.

Christophe BEDROSSIAN explique qu'il a participé à une réunion du SIGAL sur le sujet de l'accompagnement des filières agricoles dans le cadre de la transition écologique et des mutations en cours et à venir. Des territoires voisins sont déjà engagés dans ce domaine. Quant on a parlé du 5% agricole, ça n'était pas parler uniquement du recyclage des pneus. On avait envie d'amorcer une réflexion globale sur cette thématique, comme la récupération de l'eau de pluie sur les toitures pour lesquels des aides existent. Il faut être volontaristes dans ce domaine. Pour finir, il ne voit pas les raisons qui lui permettront de valider un budget car il n'a pas eu les réponses escomptées aux questions posées dans le DOB.

Jean-Luc VACHELARD répond que c'est un Budget Prévisionnel qui peut être amendé par des décisions modificatives si besoin, que du travail a été engagé, y compris auprès des agriculteurs. D'autres territoires font des choses qui peuvent être différentes. Les comparaisons sont faciles à faire, mais peut être envient-ils aussi notre territoire sur d'autres thématiques.

Bernard BEAUDON souhaite évoquer l'Aquabulle en reprenant les arguments qui plaident pour un investissement extérieur (ludiques, attractifs et porteurs). Ceux retenus sont destinés à un public jeune et à un public famille avec un splash pad, un toboggan et un pentagloss. Une réflexion est également menée pour la mise en place d'un local simple pour l'accueil de différents publics en cas de pluie (école de natation, formation club, anniversaires...), ainsi qu'un espace de jeux secs comme un terrain de beach volley. Un point régulier sera fait au conseil communautaire.

Juliette TILLIARD-BLONDEL estime qu'il y a beaucoup de choses intéressantes dans ce budget, notamment les recrutements. Elle reprend ensuite le pourquoi de ces 12 propositions qui correspondent à la volonté du groupe d'être dans la construction et pas seulement dans la critique. Elle en évoque deux : santé et solidarité et transition économique, écologique et énergétique. Sur ce dernier point elle évoquera deux sujets : une démarche association les élus et la population et un territoire à énergie positive. Concernant le premier, elle estime que le territoire n'a rien fait à ce jour, la preuve avec la mobilité puisqu'il faut se conformer à ce que l'échelle supra impose en raison aussi du fait qu'on n'a pas cette stratégie en interne. On est également ballotté avec les autres programmes tels que petites villes de demain et CRTE, sans avoir de cap. Recruter c'est bien, mais il faut savoir s'approprier les sujets. Avec la crise qu'on vit depuis un an ajouté à la crise climatique, ça suppose de revoir les modes de consommation, de travailler et de résider. On a le PLUI et le PADD pour ça, mais ce ne sont pas un programme, mais un cadre. On a besoin d'être accompagnés pour s'adapter à la crise et que ça soit co-élaboré. Dans beaucoup de territoires en France, afin de permettre une cohésion et un enrichissement de ces sujets de la transition on associe l'ensemble des acteurs du territoire, les citoyens, les jeunes, mais aussi les anciens. C'est grâce à ça qu'on arrive à rentrer dans ces opérations que sont « petites villes de demain » et CRTE en l'adaptant à nos besoins. Les moyens doivent être appropriés ce qui demande du temps et un cheminement car on n'est pas tous au même moment de notre transition. Ça peut être une transition personnelle, collective, de la communauté de communes aussi. La proposition qu'elle fait c'est de suivre un programme dédié coconstruit avec les élus, inspiré de la convention citoyenne pour le climat en l'adaptant au contexte : se former, identifier ensemble les enjeux, coconstruire des solutions et ne pas tout attendre de la collectivité mais se rendre compte qu'il y a plein de choses que l'on peut faire soit même. Le plan de relance est une opportunité pour ça et permettra de changer la donne. Ça ne se résume pas à un séminaire des élus, même si la formation sur ces sujets pourra être un préalable. Elle prend l'exemple de la ville de Fontainebleau a programmé un travail similaire qui s'appelle « Fontainebleau Transition » qui a coûté 20 000€. Elle reste à disposition pour pouvoir parler de ce sujet. Le second est important car des investissements lourds sont prévus, comme pour les abattoirs. L'idée est de devenir un territoire à énergie positive et à croissance verte, d'avoir un programme sur le climat, l'air et l'énergie. On a des projets déjà aboutis comme le méthaniseur, ou en cours (autres méthaniseurs ou centrales photovoltaïques) mais on n'a pas de stratégie en matière d'énergie ou d'adaptation au changement climatique. C'est urgent de définir les besoins, les économies réalisables, les sources d'énergies renouvelables les plus adaptées et les impacts du changement climatiques et les adaptations se font prégnants, surtout dans notre secteur qui a un déficit hydrique marqué. Ce qui s'est fait sur le SIGAL est particulièrement bien adapté. Vous allez répondre que le CRTE va répondre à tout ça, mais nous n'avons pas de stratégie. Nos voisins ont déjà engagé la démarche de territoires à énergies positives qui ont fait des stratégies là-dessus et nous on va continuer à être sous pression des sollicitations sans avoir de lisibilité. Sur ces sujets, on aurait un travail collectif à faire qui nous aiderait à avancer parce que les années qui viennent vont être cruciales sur ces questions de la transition.

Jean-Luc VACHELARD estime que c'est bien de faire des propositions, mais qu'il faut bien lire ce qui est proposé. Le recrutement d'un chef de projet est destiné à travailler dans ce sens, sur une méthode à définir. Des ateliers de partage ont déjà eu lieu dans le mandat précédent et d'autres auront lieu, notamment sur le dossier « petites villes de demain ». Sur le sujet de la Transition écologiques, on va travailler dessus et on a prévu d'avancer dans ce domaine. Ça prend du temps. On est d'accord sur le fond, mais on ne va pas à la vitesse que vous souhaitez. Pascal GIBELIN partage la réflexion sur l'empilement des programmes, mais ça n'est pas la collectivité qui fixe les calendriers. La question du projet de territoire va prendre douze mois quand la demande de réponse aux appels à projet en permet trois.

Juliette TILLIARD-BLONDEL estime qu'il n'y a pas d'anticipation de la part de la collectivité ce qui fait qu'elle est dans le flot. Les programmes qui jusque là était facultatifs deviennent de plus en plus des obligations, notamment le CRTE. On a un budget de 33% sur le Développement Durable qui se résume à abonder le SICTOM. Il n'y a pas de stratégie qui répondent aux questions environnementales. On subit et il y a des outils pour éviter. Jean-Luc VACHELARD regrette que lorsqu'on essaye de rapprocher les points de vue on s'éloigne.

Gaston FARGET dit que les propositions du groupe Brivadois en commun sont arrivées tardivement, mais qu'elles ont tout de même pu être présentées à la commission des Finances. On n'a pas eu le temps d'y travailler dessus alors que dès le mois de février il avait été demandé de faire passer des propositions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité, moins 4 voix contre (Christophe BEDROSSIAN, Marie Christine DEGUI, Alexis JUILLARD, Juliette TILLIARD- BLONDEL)

– ADOPTE le budget primitif lequel s'équilibre :

- En section de Fonctionnement à 13 182 753.84 €
- En section d'Investissement à 3 713 445.66 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité,

- ADOPTE le budget annexe « Ateliers Relais » lequel s'équilibre :
 - En section de Fonctionnement à 2 140.56 €
 - En section d'Investissement à 4 168.22 €

Sur le sujet des abattoirs, Marie-Christine DEGUI estime que le budget est conséquent avec des investissements lourds. Elle demande où en est la réflexion sur le déplacement de l'équipement. Elle fait part de ses inquiétudes sur l'avenir puisqu'un grand groupe a quitté l'abattoir de Brioude à hauteur de 400 tonnes. Elle demande combien de tonnes ont été abattues en 2020. Gaston FARGET donne la réponse : 2 626 tonnes. Jean-Luc VACHELARD explique que la vie d'un abattoir est faite d'arrivées et de départs de clients, l'essentiel est que l'équilibre soit maintenu. De ce fait, il y a aujourd'hui des demandes d'abattage qui n'ont pas pu être satisfaites. Ce départ permettra certainement des les accepter. Il dit que l'abattoir actuel fonctionne bien et que les investissements permettent de répondre aux normes demandées. Sophie COURTINE explique que le projet de déplacement nécessite de prendre en compte de nouvelles normes d'abattage qui ne pourront pas être satisfaites sur le site actuel.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité, moins 4 abstentions (Christophe BEDROSSIAN, Marie Christine DEGUI, Alexis JUILLARD, Juliette TILLIARD BLONDEL)

- ADOPTE le budget annexe « Abattoirs Publics » lequel s'équilibre :
 - En section de fonctionnement à 249 186 €
 - En section d'investissement à 1 497 030.94 €

Sur le budget du Centre Aqualudique Intercommunal, Marie-Christine DEGUI souhaite savoir si Equalia viendra présenter son bilan. Elle ne digère pas ce budget et estime qu'on devrait le clore. Elle rappelle 3 dates : celui de l'avenant pour couvrir les 4 mois en 2020 ; celle du 3 décembre, lors de la séance du conseil communautaire, où elle avait proposé de tout arrêter et de ne pas reconduire le contrat jusqu'à la fin du mois d'avril en raison de la crise COVID ; le 22 décembre, elle a reproposé la fermeture et a été contrée en lui disant que c'était une question de santé mentale pour les jeunes notamment. Cet argument de la santé mentale était, selon elle, un alibi pour masquer l'impréparation et le manque d'anticipation. C'est pourquoi elle votera contre. Jean-Luc VACHELARD estime que tout a été dit sur ce sujet et on avance. On choisit ce qui semble le meilleur pour la collectivité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité, moins 4 voix contre (Christophe BEDROSSIAN, Marie Christine DEGUI, Alexis JUILLARD, Juliette TILLIARD- BLONDEL)

- ADOPTE le budget annexe « Centre aqualudique » lequel s'équilibre :
 - En Section de fonctionnement à 287 080.20 €
 - En section d'investissement à 184 034.55 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité

- ADOPTE le budget annexe « Cinéma le Paris » lequel s'équilibre :
 - En section de fonctionnement à 231 030.11€
 - En Section d'investissement à 1 320 100 €

9. CLOTURE DU BUDGET ANNEXE ATELIER RELAIS TRANSFERT DES RESULTATS DE CLOTURE AU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES BRIOUDE SUD AUVERGNE - REINTEGRATION DU PASSIF ET DE L'ACTIF AU BUDGET PRINCIPAL DE LA CCBSA

• Aujourd'hui seul le produit de la location du local de la Pizzeria sur la commune de Fontannes est perçu sur ce budget. Cette opération ne justifie pas à elle seule la tenue d'un budget annexe de type SPIC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité,

- DIT que le budget annexe de l'Ateliers relais est clôturé au 31/03/2021
- CONSTATE que les résultats reportés du compte administratif 2020 au budget annexe à intégrer au Budget principal sur écritures budgétaires devraient s'élever à
 - en section de fonctionnement : R/002 : + 2 827.66€
 - en section d'investissement : D/001 : -4 168.22€
- DIT que la réintégration de l'actif et du passif de ce budget annexe dans le budget principal de la CCBSA est effectuée par le comptable public assignataire qui procède à la reprise du budget concerné en balance d'entrée dans les comptes du Budget Principal de la CCBSA et réalise l'ensemble des écritures d'ordre non budgétaires nécessaires à la réintégration du budget annexe au Budget Principal de la CCBSA au 31/03/2021.

10. CLOTURE DU BUDGET ANNEXE CENTRE AQUALUDIQUE TRANSFERT DES RESULTATS DE CLOTURE AU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES BRIOUDE SUD AUVERGNE - REINTEGRATION DU PASSIF ET DE L'ACTIF AU BUDGET PRINCIPAL DE LA CCBSA OU DIRECTEMENT A CELUI DE LA REGIE

Compte tenu de la création de la Régie l'Aquabulle, le budget annexe du centre aqualudique doit être clos au 30/04/2021 puisque la Régie doit voter son propre budget en toute autonomie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité,

- DIT que le budget annexe du Centre Aqualudique est clôturé au 30/04/2021
- CONSTATE que les résultats reportés du compte administratif 2020 au budget annexe à intégrer au Budget principal sur écritures budgétaires devraient s'élever à
 - o en section de fonctionnement : R/002 : 73 158.71+ €
 - o en section d'investissement : D/001 : 160 284.55 -€
- DIT que la réintégration de l'actif et du passif de ce budget annexe dans le budget principal de la CCBSA ou directement dans celui de la Régie est effectué par le comptable public assignataire qui procède à la reprise du budget concerné en balance d'entrée dans les comptes du Budget Principal de la CCBSA ou celui de la Régie et réalise l'ensemble des écritures d'ordre non budgétaires nécessaires à la réintégration du budget annexe au Budget Principal de la CCBSA ou de la Régie au 30/04/2021.

◆◆◆◆
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45
◆◆◆◆

Brioude, le 31 mars 2021

La secrétaire de séance

Aline BONNET

Le Président

